

FILIERE PRO ET DIPLÔMES D'ETAT EN PLONGEE

La réforme de la filière professionnelle en plongée est maintenant terminée ... jusqu'à la prochaine réforme !

Les textes ont été publiés et plusieurs fois modifiés entre 2016 et 2024.

En 2024, la plupart des diplômes ont été réécrits pour coller aux nouvelles exigences de France Compétence, mais ils devraient encore subir une nouvelle réforme en cours et donc une nouvelle réécriture avant fin 2025 pour intégrer la nouvelle stratégie de « blocs de compétences » qui devraient à terme remplacer la logique par UC actuelle ...

LE BPJEPS PLONGÉE SUBAQUATIQUE

Ce diplôme est décliné avec deux options finales : l'option A « avec scaphandre » ou l'option B « sans scaphandre ». Il se décline en 4 UC, les UC 1, 2 et 3 étant communes aux deux options et l'UC4 étant spécifique à chacune des deux options. Dans l'option A « en scaphandre », le diplôme permet d'accéder à des compétences de E2 selon le Code du sport, avec un enseignement dans la zone des 0 à 20 mètres, un encadrement en explo dans la zone des 0 à 40 mètres, pas de compétences de Directeur de Plongée et l'obligation d'être placé sous l'autorité d'un diplôme de niveau supérieur ; par contre l'autonomie est possible en randonnée subaquatique. L'option B « sans scaphandre » permet l'accès à l'autonomie complète dans l'activité visée (apnée, pêche sous-marine, nage avec palmes, hockey subaquatique ...).

– <https://www.legifrance.gouv.fr/>

LE DEJEPS « ACTIVITÉS DE PLONGÉE SUBAQUATIQUE »

Ce diplôme se décline en 4 UC. Il permet d'exercer les compétences d'enseignant E3 dans la zone des 0 à 40 m, d'encadrer des exploration dans la même zone et d'être Directeur de Plongée dans la zone 0 à 60 mètres à l'air ou au nitrox.

– <https://www.legifrance.gouv.fr/>

LE CC « PLONGÉE PROFONDE ET TUTORAT »

Ce Certificat Complémentaire est adossé à un DEJEPS '«activités de plongée subaquatique ». Il permet de rajouter les compétences d'enseignant E4 dans la zone des 0 à 60 m, d'encadrer des exploration dans la même zone et d'être également tuteur de stagiaire pédagogique en structure d'accueil (diplômes d'Etat ou fédéraux).

– <https://www.legifrance.gouv.fr/>

LE DESJEPS « PLONGÉE SUBAQUATIQUE »

Ce diplôme est décliné en 4 UC. Il permet d'obtenir les compétences d'enseignant E4 dans la zone des 0 à 60 m, d'encadrer des exploration dans la même zone et d'être également tuteur de stagiaire pédagogique en structure d'accueil (diplômes d'Etat ou fédéraux). Il est également réputé certifié pour être chef de centre, formateur de cadres et expert dans un domaine particulier de la plongée subaquatique.

– <https://www.legifrance.gouv.fr/>

LES ANCIENS DIPLÔMES

Ces diplômes qui ne sont plus délivrés conservent leurs prérogatives (tous comme les BEES à 3 degrés)

- Le BPJEPS « PLONGÉE SUBAQUATIQUE » à 10 UC délivré jusqu'en 2017 devrait voir ses prérogatives alignées sur celles du nouveau BPJEPS.
- Le DEJEPS « PLONGÉE SUBAQUATIQUE » (Attention, seul le nom de la mention change) reste un E4 au sens du Code du sport et donc équivalent au nouveau DEJEPS + CC